## RÉUNION PUBLIQUE DU 11 JANVIER 2003 Notre-Dame-des-Landes

Merci Monsieur le Président,

Pour faire suite aux propos de l'intervenant précédent, je dirais que ce qui caractérise les relations entre la Chambre d'Agriculture et les Chambres de Commerce et d'Industrie, ce sont plutôt des partenariats et des collaborations sur des sujets d'intérêts partagés ; je citerais par exemple l'étude de valorisation de la filière viande bovine que nous réalisons en ce moment et qui vous concerne.

Je voudrais dire ensuite que, comme Maître LEPAGE qui vient de s'exprimer, je considère que le débat public est un progrès pour notre démocratie; il doit être un moment privilégié d'écoute, de dialogue mais aussi de responsabilités partagées pour l'avenir de notre Département, celui des générations futures.

A la fin des années 90, les Chambres ont reçu le mandat de conduire « une étude d'aide à la décision de la création d'un nouvel aéroport sur le site de Notre-Dame-Des-Landes qui a conclu, lors du Comité du 2 Février 1992 à la nécessité du transfert de l'activité de Nantes Atlantique sur ce site.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude était assurée par un groupement composé des Conseils Généraux de Loire-Atlantique, Ille et Vilaine, Maine et Loire, le District de l'Agglomération Nantaise, la Région des Pays de la Loire.

L'Etat a ensuite repris ces études, à deux reprises, avec des équipes différentes qui ont confirmé la nécessité du transfert et conduit le Gouvernement à inscrire le projet dans le Schéma de Services Collectifs des Transports.

Il n'est pas juste de dire que ces études successives n'ont pas été conduites avec la rigueur nécessaire ; elles ont la précision requise à ce stade du dossier.

Dix ans après, je constate que les prévisions de l'étude initiale se confirment.

## L'évolution du trafic

Il est clair que la croissance des mobilités caractérise notre société et je ne vois pas les raisons qui nous permettraient de penser que la croissance, constatée les dix dernières années, ne se reproduise pas dans les dix prochaines années.

## La saturation du site

Compte tenu de sa configuration, de l'orientation de la piste qui conduit au survol de zones urbaines denses, la poursuite de l'exploitation de l'Aéroport actuel ne paraît pas possible au delà de dix à quinze ans.

## Le site de Notre-Dame-des-Landes

Réservé dans les années 70. La probabilité de réalisation d'un aéroport s'est confirmée depuis la réunion plénière du 2 février 1992 au cours de laquelle a été validée, par le maître d'ouvrage de l'étude initiale, la nécessité du transfert.

Il y avait eu à l'époque une très large communication publique sur les conclusions de cette étude.

Je ne sous-estime pas et considère l'inquiétude que suscite ce projet.

Il nous appartient d'expliquer et de convaincre.

Il appartient au maître d'ouvrage de prendre en compte les intérêts de ceux qui seront directement concernés par la création de l'Aéroport, si cela est décidé.